

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

Arrêté du **12 JUIL. 2016**

**portant désignation du site Natura 2000**

**Vallée de l'Orbe**

(zone de protection spéciale)

NOR : DEVL1610245A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Vallée de l'Orbe » (zone de protection spéciale FR4312029) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département du Jura sur une partie du territoire des communes suivantes : Bois-d'Amont, Rousses.

**Article 2**

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 Vallée de l'Orbe figure en annexe au présent arrêté.

**Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des espèces d'oiseaux visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Bourgogne et Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 JUIL. 2016

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000**  
**FR 4312029**  
**Vallée de l'Orbe**  
**(zone de protection spéciale)**

**Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation**

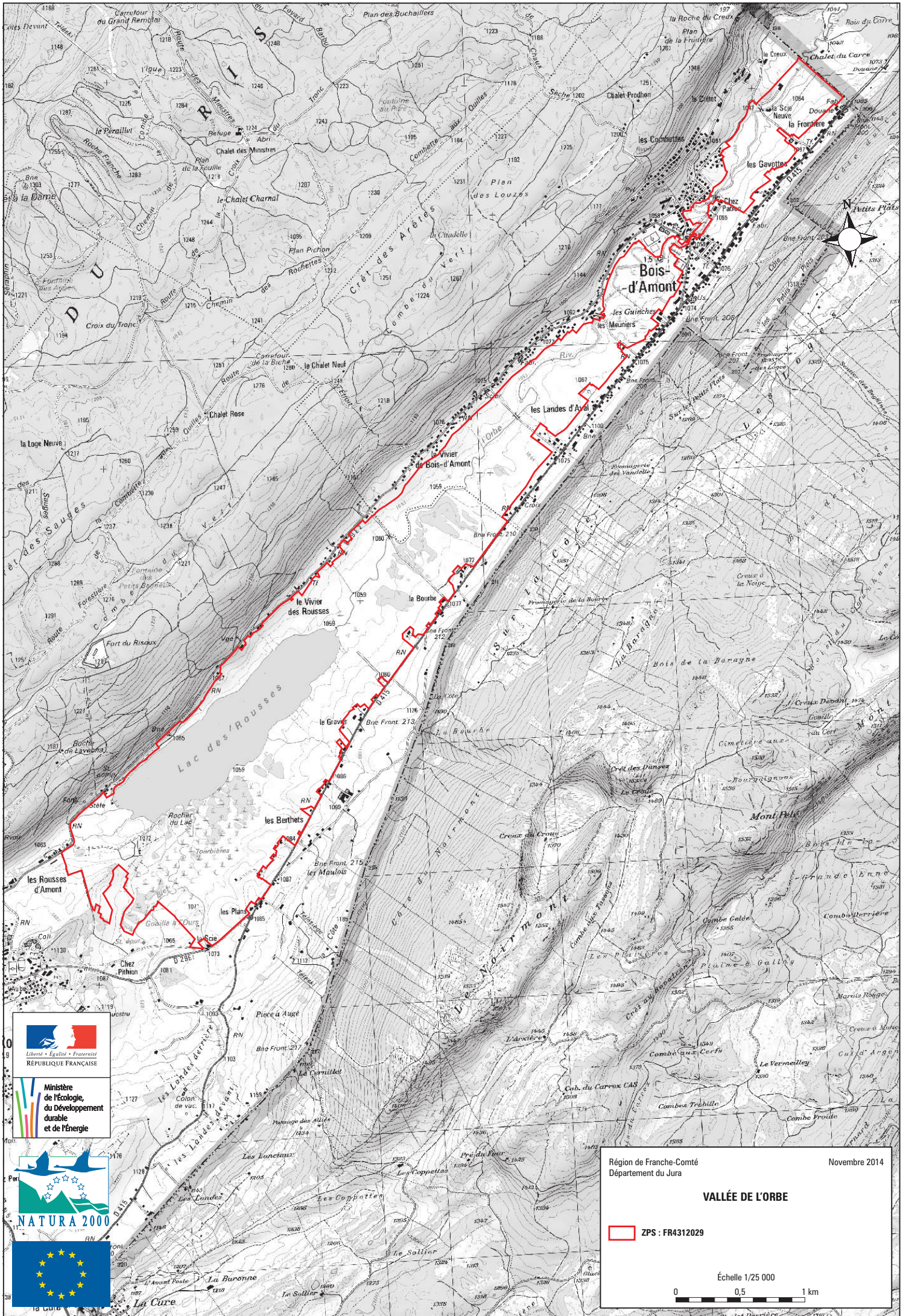
1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A122	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>






Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie



Région de Franche-Comté  
Département du Jura

Novembre 2014

**VALLÉE DE L'ORBE**

 ZPS : FR4312029

Échelle 1/25 000

0 0,5 1 km